

MOT DE LA MAIRESSE



Francine Daigle
Mairesse

CAMION AUTOPOMPE-CITERNE POUR LE SERVICE INCENDIE

Après avoir étudié longuement les différentes solutions aux problèmes des véhicules incendie et de la sécurité de la caserne, le conseil a opté pour remplacer deux véhicules par un seul plus polyvalent. La citerne WesternStar 1990 et sa pompe portative ainsi que le camion unité d'urgence 1995 seront remplacés par un seul camion autopompe-citerne neuf. Cette solution, en plus d'être adaptée aux exigences et méthodes de combats actuels des incendies, évite des coûts importants pour l'agrandissement de la caserne et l'éventuel remplacement de l'unité d'urgence en fin de vie. Une solution qui en fin de compte est la moins coûteuse et assure une meilleure sécurité pour la population et les pompiers.

Le prix estimé du camion par nos spécialistes est d'environ 425 000 \$, auxquels s'ajoutent 25 000 \$ en équipements. Les prix fluctuent régulièrement en fonction du dollar américain. Le prix réel sera connu à l'ouverture des soumissions à la fin du mois d'août 2017. Le cahier de charge et d'appels d'offres sera déposé sur le site gouvernemental (SEAO). Les résultats des soumissions seront connus à la fin du mois d'août 2017. La construction du camion prendra plus de 300 jours.

Le contrat sera octroyé au plus bas soumissionnaire conforme et est conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt.

Pour faire l'acquisition du véhicule, le conseil doit emprunter environ 400 000 \$.

Veuillez consulter sur notre site Internet le compte-rendu de la rencontre publique tenue le 8 mai dernier sur ce dossier, ainsi que le bulletin d'avril 2017.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT « PARAPLUIE »

Afin d'alléger le processus d'emprunt des municipalités et d'améliorer la rapidité d'intervention, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) prévoit qu'une municipalité peut contracter un emprunt de type « parapluie » afin de pouvoir effectuer des dépenses en immobilisations.

On peut comparer ce règlement à un « processus d'autorisation d'une marge de crédit ». Le montant autorisé est basé sur un pourcentage de la valeur foncière de chacune des municipalités, dont les modalités de remboursement sont prévues et reposent sur l'évaluation foncière. Pour nous, le montant autorisé représente un maximum de 513 900 \$.

Le conseil désire se prévaloir de ce pouvoir afin de faire l'acquisition du camion de pompier. La différence non utilisée de l'emprunt autorisé par le MAMOT (dans notre cas 113 900 \$), peut demeurer non utilisée et/ou être disponible pour l'acquisition d'un autre véhicule routier, par exemple le remplacement du camion de voirie (âgé de 30 ans). Les véhicules de la municipalité sont âgés et il faut planifier leur remplacement au cours des années à venir. Ce n'est pas un choix.

Le conseil a adopté ce règlement d'emprunt qui prévoit que 50% du remboursement du capital et des intérêts seront imposés au moyen d'une taxe spéciale sur le compte de taxes (exemple : moyenne estimée de un demi-cent du 100 \$ d'évaluation pendant la durée du remboursement de 20 ans). L'autre portion de 50% sera remboursée à même le fonds général et proviendra de l'économie de l'entretien et des tests annuels requis, de l'acquisition d'équipements déjà inclus dans le prix ainsi que de l'effort de rationalisation des dépenses en incendie.

Tous les règlements d'emprunt doivent être soumis à la population. La municipalité met en place un registre afin que les personnes, en désaccord avec le règlement d'emprunt adopté par le conseil, puissent le signifier en signant ce document.

Les 19 et 20 juillet 2017, les personnes **en désaccord** avec ce règlement pourront signer le registre au bureau municipal de 9 heures à 19 heures.

Vous êtes invités à prendre connaissance de l'avis public du 13 juillet 2017 en page 7 du présent bulletin pour plus de détails.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé lors de la séance extraordinaire du 24 juillet à 19 h, au centre municipal.

MERCI À NOS EXTRAORDINAIRES BÉNÉVOLES!

Le conseil tient à souligner le travail remarquable du Comité des loisirs qui a organisé et livré deux événements majeurs en une semaine : la Fête nationale et l'accueil du Défi Pierre Lavoie - La Boucle.

Bien que la Fête nationale soit un événement dont les rouages sont bien huilés depuis des années, il n'en demeure pas moins que plusieurs mois de préparation intensive sont nécessaires pour remporter cet immense succès, année après année. La Boucle, quant à elle, était un nouvel événement dont la logistique complexe ne se résumait pas à un accueil chaleureux aux cyclistes. Nous pouvons nous enorgueillir, à Saint-Urbain-Premier, de la grande qualité de nos événements. Un merci spécial à nos agriculteurs qui ont déplacé et décoré les tracteurs aux différents points du parcours. Nous soulignons également la patience, la tolérance et l'élégance dont les Saint-Urbainais ont fait preuve alors que plusieurs routes étaient interdites à la circulation le 2 juillet dernier. Merci!

Sur ce, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter

Bon été !

Profitez bien des activités qui sont offertes dans la région!
Culture, nature, gastronomie et sports, sans traverser de pont!